

Options de congé offertes aux travailleurs de l'Ontario victimes de violence fondée sur le genre

Description de l'outil

Le congé pour violence conjugale ou sexuelle est un congé protégé en vertu de la Loi sur les normes d'emploi de l'Ontario.

Un travailleur peut prendre ce congé s'il est victime, ou si son enfant de moins de 18 ans l'est également, de violence conjugale ou sexuelle, ou s'il en est menacé. Ce congé vise à permettre aux travailleurs de s'absenter du travail pour faire face aux conséquences de la violence, tout en préservant leur emploi.

Qu'est-ce que cet outil ?

Si vous devez vous absenter du travail en raison de violences, plusieurs options s'offrent à vous.

Cet outil vous permet de comparer différents types de congés selon les critères suivants :

- Rémunération
 - Disponibilités
 - Flexibilité
 - Justificatif de domicile requis
 - Confidentialité
- You do not need to know the law to use this tool.

Important:

Ces informations sont d'ordre général et ne constituent pas un avis juridique. Votre employeur ou votre syndicat peut proposer d'autres options.

Vous pourriez avoir droit à plusieurs types de congés.

Comparer les options de congé

Option de congé	Paie	Durée	Flexibilité	Documents	Protection de la vie privée
<u>Congé en cas de violence familiale ou sexuelle</u> (loi de l'Ontario)	5 premiers jours rémunérés; reste non rémunéré	Jusqu'à 10 jours + 15 semaines par année	Oui	Peuvent être demandés	Renseignements de base
<u>Congé de maladie</u> (loi de l'Ontario)	Non rémunéré	Jusqu'à 3 jours par année	Oui	Peuvent être demandés	Détails minimaux
<u>Congé pour obligations familiales</u> (loi de l'Ontario)	Non rémunéré	Jusqu'à 3 jours par année	Oui	Peuvent être demandés	Renseignements de base
<u>Vacances</u> (loi de l'Ontario + milieu de travail)	Rémunéré	Selon le temps disponible	Oui	Non	Détails minimaux
Congé personnel (milieu de travail)	Rémunéré ou non rémunéré	Habituellement quelques jours par année	Oui	Peuvent être demandés	Détails minimaux
Arrêt de travail ou congé d'invalidité (milieu de travail)	Peut être rémunéré	Quelques semaines à quelques mois	Non	Habituellement exigés	Plus de renseignements

Faits importants :

- La loi de l'Ontario établit des normes minimales;
- Certains milieux de travail offrent des congés supplémentaires;
- Une partie de journée ou de semaine peut compter comme une journée ou une semaine complète;
- Il est possible que différents types de congé puissent être utilisés l'un après l'autre.

À quoi sert chaque option ?

Domestic or Sexual Violence Leave

[Apprendre encore plus](#)

À quoi ça sert

Prenez un congé si vous ou votre enfant êtes victime de violence domestique ou sexuelle.

Bon ajustement si :

- Vous avez besoin de temps pour planifier votre sécurité, prendre des rendez-vous, consulter un psychologue, déménager ou entreprendre des démarches juridiques.
- Vous avez besoin d'un congé plus long ou plus flexible.

Congé de maladie

[Apprendre encore plus](#)

À quoi ça sert

Congé pour maladie, blessure ou besoins de santé mentale

Bon ajustement si :

- Vous avez besoin d'un congé de courte durée.
- Vous souhaitez une solution simple et respectueuse de votre vie privée.

Congé pour responsabilités familiales

[Apprendre encore plus](#)

À quoi ça sert

Congé pour des problèmes urgents concernant certains membres de la famille

Bon ajustement si :

- Vous avez besoin de temps pour soutenir un membre de votre famille touché par la violence

Vacances

[En savoir plus](#)

Utilité

Congé rémunéré pour des besoins personnels

Ce congé peut convenir dans les cas suivants :

- Désir d'obtenir un congé rémunéré;
- Désir de répondre à moins de questions ou de fournir moins de documents.

Congé personnel

Utilité

Congé de courte durée pour des raisons personnelles

Ce congé peut convenir dans les cas suivants :

- Désir de choisir une option simple;
- Désir de fournir le moins d'explications possible.

Arrêt de travail ou congé d'invalidité

Utilité

Congé de plus longue durée pour des besoins liés à la santé

Ce congé peut convenir dans les cas suivants :

- Nécessité d'un congé prolongé;
- Nécessité d'un soutien financier par l'entremise des avantages sociaux fournis par le milieu de travail.